

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_27  
id. 2259

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**RÉGIE DE RECETTES DU CENTRE UNIVERSITAIRE:  
MODIFICATION DE L'OBJET**

Par délibération en date du 28 avril 2015, l'Assemblée Départementale a délégué à la Commission Permanente les attributions relatives aux régies d'avances et de recettes: création, modification, suppression, approbation des tarifs.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission Permanente le dossier concernant la modification de l'objet de la régie de recettes du Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne.

Le Centre Universitaire dispose d'une régie de recettes, créée par délibération en date du 17 mai 2004, pour l'encaissement du produit:

- de la vente de cartes programmées jetables aux étudiants, aux professeurs et à tout ayant droit de la Médiathèque Montauriol en vue de l'utilisation d'un photocopieur,

- de la vente de passeports culturels et sportifs aux étudiants (PASS culture, PASS cinéma et PASS sport).

Suites aux évolutions récentes, le PASS culture d'une valeur de 25 euros est abandonné et un PASS piscine d'une valeur de 10 euros est créé. En effet, comme indiqué à l'Assemblée Départementale lors de la décision modificative n° 1, le PASS piscine donnera droit à un carnet de 5 entrées au complexe aquatique INGRÉO à Montauban. Ainsi, il convient de modifier l'objet de la régie de recettes du Centre Universitaire comme détaillé ci-dessous:

- une carte de 100 copies d'une valeur de 4 euros,
- une carte de 200 copies d'une valeur de 5 euros,
- une carte de 300 copies d'une valeur de 6 euros,
- un PASS cinéma d'une valeur de 10 euros,
- un PASS piscine d'une valeur de 10 euros,
- un PASS sport d'une valeur de 20 euros.

Monsieur le Payeur Départemental a émis un avis favorable à cette modification par courrier en date du 15 octobre 2015.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Payeur Départemental en date du 15 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide la modification de l'objet de la régie de recettes du Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne comme détaillée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 27/01/2016

Reçu en préfecture le 27/01/2016

Affiché le



ID : 082-228200010-20160127-CP2015\_12\_27-DE